Paris, le 27 novembre 2017

Compte rendu du CHSCT inter directionnel de Paris qui s'est déroulé le 24 novembre 2017 (rue Réaumur Paris 2) sur la journée.

Monsieur MARIEL (nouveau DRFIP de Paris) présidait la séance sur la journée.

La DNVSF était représentée par son directeur, Monsieur GARDETTE, Monsieur LOUBRADOU sur la journée, Madame BOURGEON (après-midi).

La CGT a lu une déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe. Elle a notamment dénoncé les suppressions d'emplois prévues dans le budget 2018 (à la DRFIP Paris 154 emplois, à la DNVSF 3 emplois dont 2B et 1 C, compensés par la réimplantation de 2 Idiv et 1 IP).

L'ordre du jour appelait la discussion des points suivants :

1 Approbation des PV des 21/04 et 05/05/2017 - 22/05/2017 - 23/06/2017 - 07/07/2017 - 27/07/2017 - 01/08/2017 et du 05/09/2017,
Sur toutes les directions relevant du CHSCT de Paris :
2 Point budgétaire et adoption propositions de travaux discutée en GT,
3 DRFIP Extension de l'accueil sur rendez-vous (ARV),
4 Douane, Transformation Pôle Performance,
5 DSFP AP-HP Point amiante site Tenon, DNVSF situation amiante 127 rue de Saussure,
6 DRFIP – présentation du baromètre social DGFIP/DRFIP
7 Questions diverses

Le président de séance a répondu sur quelques points des propos liminaires lus par les organisations syndicales et n'a pas commenté l'aspect revendicatif national, ne relevant pas de sa compétence.

Sur le premier point de l'ordre du jour :

Les organisations syndicales dans leur ensemble ont validé les PV.

Sur le deuxième point de l'ordre du jour :

Les dernières propositions d'acquisitions de différents matériels (dont dotation de thermomètre par service) ont été adoptées par les organisations syndicales.

Les services de la DNVSF seront dotés de thermomètres (1 par étage).

Sur le troisième point de l'ordre du jour :

L'extension de l'accueil sur rendez-vous à la DRFIP Paris est prévue pour février 2018. Un chef de service du SIP 12ème est venu présenter un bilan de la préfiguration dans le ressort de son SIP. La cellule accueil spécialisé assure la réception sur rendez-vous.

La CGT a questionné ce chef de service : Qui gère les contre-appels ? Comment s'organisera le service ? Les agents géreront-ils leur secteur ? Qui recevra les usagers sur rendez-vous ? Comment l'autre SIP du 12ème fonctionne sans cellule relation publique ?

La cheffe de service présente n'a pas voulu se prononcer en l'absence de représentant de l'autre SIP du 12ème.

Un collègue de la CGT du site Bd de Reims 17ème a lu une déclaration en précisant que la cellule accueil spécialisé avait été supprimée sur ce site. Dès lors, se pose la question des collègues qui assureraient l'accueil sur rendez-vous.

Un collègue CGT du SIP 3/4E a lu une déclaration. Il porte à la connaissance du DRFIP une motion des agents du SIP 3/4ème l'informant que les agents ne souhaitent pas la mise en place de l'ASR, compte tenu du manque de personnels.

Le DRFIP a répondu qu'il subissait les suppressions d'emplois mais que celles-ci devaient être localisées avec le PPR. Pour le DRFIP, l'ASR prévu pour février 2018 sera mis en place à cette échéance sur les sites envisagés par la DRFIP de Paris.

Sur le quatrième point de l'ordre du jour :

Le conseiller prévention de la douane a décliné la mise en place de la nouvelle structure d'un pôle performance, pilotage et contrôle interne (PPCI).Ce pôle aura vocation à effectuer tous travaux, études ou synthèses de nature à soutenir le DI et son adjoint dans l'exercice de leurs fonctions. Il pourra également apporter un soutien au DR sur initiative ou à leur demande. En outre, il assistera le DI dans la préparation et l'organisation des instances collégiales du dialogue social et de la gouvernance interrégionale, ainsi que dans ses relations avec les corps d'audit interne et externe.

Sur le 5ème point de l'ordre du jour :

L'amiante *:*

Des intervenants chargés du suivi des travaux immobiliers sur l'ensemble des hôpitaux parisiens et de la conformité et la traçabilité de l'enlèvement des matériaux amiantés ont été délégués par l'AP-HP pour répondre aux questions des organisations syndicales concernant les problématiques de stockage de l'amiante à AP-HP Tenon.

La DNVSF pour sa part, par son directeur, a fait une communication précise et complète dans la chronologie de l'incident survenu sur l'immeuble Saussure. Un employé de la société SPIE, seul à cet instant et non habitué à intervenir sur le site de Saussure, a percé dans le sol du local technique du 8ème étage afin de passer des câbles dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle sécurité dans l'immeuble. Ce percement a impacté la chute d'une plaque amiantée du plafond du 7ème étage. Il est à noter qu'un pictogramme mentionnait cette partie amiantée. Il a alors signalé l'incident à l'accueil de la DNVSF, rue de Saussure qui a immédiatement informé la direction. Cette dernière a également été informée par l'entreprise SPIE.

*Le directeur a ensuite répondu aux questions soulevées par la CGT. Quelles sont les circonstances exactes de l'incident ? Pourquoi avoir demandé aux collègues des étages concernés de poser une 1/2 journée de mission sans en donner l'exacte raison ? Une attestation de présence a -t-elle été rédigée ? Quel est le domaine d'activité/de compétence de l'entreprise intervenante ayant précisé qu'en l'absence de percement de la plaque, le risque de dispersion d'amiante semblait minime ? Quelle est la date de la mise à jour du DTA (**dossier technique amiante**).*

Le Directeur a répondu sur tous les points soulevés par la CGT, d'une part dans son introduction, puis, d'autre part, au cours des échanges.

Par application du principe de précaution, le Directeur a préféré évacuer les services du 7ème et 8ème étage. Ce n'est qu'après avoir obtenu les résultats de la société agrémentée, chargée de l'analyse de l'air, le mercredi 22 novembre au soir, que les agents des 7ème et 8ème étages ont pu réintégrer leurs bureaux le jeudi 23 novembre. Le directeur a également précisé que la dernière mise à jour du DTA s'est effectuée en 2015. Un seul DTA a été établi pour le site de Saussure. La CGT a demandé la communication du document aux représentants des OS au CHS-CT, ainsi qu'aux représentants des OS siégeant au CTL.

La réponse apportée à la question de l'attestation de présence n'étant pas satisfaisante et semblant hors sujet, les OS ont demandé au directeur de préciser sa réponse. En effet, en réponse à la question, le directeur a répondu être favorable au pointage des collègues présents lors de l'incident. Hors l'attestation de présence ne consiste pas en un pointage mais en la rédaction d'une attestation à destination des agents ayant subi sur le lieu de travail une pollution du fait de la proximité de travaux effectués par une entreprise sur des matériaux contenant de l'amiante sans mesures de protection. La rédaction de ce document de traçabilité est recommandé par une circulaire de la Fonction Publique du 28/07/2015. Cette attestation acte que l'agent a fréquenté une zone de travaux ou ses abords immédiats et a fréquenté un bâtiment dans lequel des matériaux amiantés se sont dégradés. Les OS ont donc rappelé ce qu'était l'attestation de présence et que celle-ci permettait aux agents de faire valoir leurs droits dans l'hypothèse où ils pourraient déclarer ultérieurement une pathologie en relation avec l'amiante.

Le directeur a répondu qu'une attestation serait rédigée si cela était encore possible. La CGT a précisé que cette attestation est rédigée dans les suites immédiates de l'incident ou à distance de cet événement.

Enfin, la CGT a demandé que le médecin de prévention soit informé de l'incident et sollicité l'avis du docteur CASBI, présent en séance. Celui-ci a recommandé d'effectuer des analyses complémentaires des couloirs et annexes aux bureaux du 7ème étage.

Pour conclure, la CGT a demandé que soit effectuée une analyse des poussières des locaux archives de la rue de Saussure. En effet, des poussières blanches tombent au sol de ces locaux.

Sur le 6ème point de l'ordre du jour :

La présentation du baromètre social n'ayant pu être discutée faute de temps, cette présentation par la DRFIP est renvoyée au prochain CGSCT du mois de décembre.

La séance s'est terminée par des questions diverses posées par les organisations syndicales.

Pour la DNVSF, la CGT a émis le souhait du remplacement d'une vielle imprimante au pôle 1 et la dotation d'une deuxième imprimante, ainsi que la mise à disposition d'un mopieur. Enfin, la CGT a souhaité que les pôles soient dotés de chariots élévateurs, afin de ne pas avoir à se pencher à l'intérieur pour récupérer des documents.

* *Le prochain CHS CT aura lieu le 12 décembre 2017. Aussi, veuillez nous faire part de vos besoins en matière de sécurité et santé au travail ou de problèmes liés à vos conditions de travail.*

Vos représentants au CHSCT PARIS

Stéphanie BIRELLO Pascal TOURKI